



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

20802

Distr. LIMITEE

PPD.253(SPEC.)

15 octobre 1993

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**EXAMEN DES ACTIVITES D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ONUDI POUR
LES PAYS LES MOINS AVANCES, 1991-1993***

**Suite donnée aux recommandations du premier Colloque ministériel
sur l'industrialisation des pays les moins avancés et aux
résolutions GC.4/Res.9 et GC.4/Res.10 adoptées
par la Conférence générale de l'ONUDI à sa quatrième session**

Rapport du Secrétariat

* Le présent document est une traduction non officielle.

TABLE DES MATIERES

	Paragraphe	Page
Introduction	1-15	3
I. Perspectives pour les pays les moins avancés pour les années 90	16-26	6
II. Rapport d'activité du Directeur général	27	8
III. Autres activités entreprises pendant l'exercice biennal 1992-1993	28-44	8
IV. Vers une nouvelle politique du financement de l'industrialisation des pays les moins avancés	45-51	12

INTRODUCTION

1. L'objet du présent document est d'examiner les activités d'assistance technique de l'ONUDI, au cours de l'exercice biennal 1992-1993, à la demande du premier Colloque ministériel sur l'industrialisation des pays les moins avancés et en application des résolutions GC.41/Res.9 et GC.4/Res 10 adoptées par la Conférence générale de l'ONUDI à sa quatrième session tenue à Vienne en novembre 1991.

2. Les activités entreprises par l'ONUDI dans les pays les moins avancés trouvent leur origine dans les mandats confiés au Conseil du développement industriel. A ses troisième et quatrième sessions, la Conférence générale de l'ONUDI conformément à la Déclaration de Paris et au Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, adoptés par la deuxième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tenue à Paris du 3 au 14 septembre 1990, a accordé la plus haute priorité aux pays les moins avancés dans les activités de coopération technique et les autres programmes du système des Nations Unies en général et de l'ONUDI en particulier.

3. Afin d'étoffer ces activités, le premier Colloque ministériel sur l'industrialisation des pays les moins avancés, tenu à Vienne du 14 au 22 septembre 1992, a discuté et adopté le Programme d'action industriel pour les pays les moins avancés.

4. Pendant l'exercice biennal 1992-1993, l'exécution du Programme d'action industriel pour les pays les moins avancés était considérée par l'ONUDI comme étant le moyen approprié d'apporter une réponse aux défis posés par les besoins des pays les moins avancés.

5. Il y a plus de vingt ans, l'Assemblée générale a adopté, dans sa résolution 2768 (XXVI) du 18 novembre 1971, une liste initiale de 25 pays les moins avancés sur recommandation du Comité de la planification du développement. Dans la même résolution, l'assemblée demandait au Conseil économique et social de charger le Comité de la planification du développement de poursuivre, en étroite collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'examen des critères alors utilisés, ainsi que de tous autres critères dont on jugerait en temps voulu qu'ils sont appropriés pour le choix des pays les moins avancés, sans exclure la possibilité de modification de cette liste de pays en temps utile.

6. A cette époque, le Comité de la planification du développement utilisait trois critères principaux pour déterminer l'appartenance à cette liste, à savoir le produit intérieur brut (PIB) par habitant (aux prix courants du marché, en dollars EU.), la part de l'industrie manufacturière dans le PIB et le taux d'alphabétisation des adultes. Ces indicateurs avaient été choisis, car on considérait qu'ils donnaient une vaste perspective du niveau de développement économique du pays, de même qu'on estimait que ces données étaient disponibles pour la grande majorité des pays. Depuis, le Comité de la planification du développement a régulièrement examiné les cas des pays susceptibles d'être ajoutés à la liste des pays les moins avancés, en appliquant, jusqu'en 1990, les critères ci-dessus mentionnés, pour décider de l'appartenance de ces pays à cette catégorie, et sur l'avis du Comité, l'Assemblée générale a régulièrement complété la liste initiale des 25 pays les moins avancés de 1971.

7. De 1981 à 1990, conformément aux règles d'application des critères précédemment énoncés, un pays pouvait être rajouté à la liste si (a) son PIB par habitant était tombé en dessous du seuil et si la part de son industrie manufacturière était inférieure ou égale à 10 pour cent de son PIB total; et si (b), il répondait aux critères concernant l'industrie manufacturière et l'alphabétisation, même si le PIB par habitant dépassait le seuil, pour autant qu'il ne soit pas supérieur au plafond.

8. Le seuil et le plafond du PIB par habitant ont été ajusté régulièrement en fonction de l'augmentation du PIB par habitant des économies du marché mondial alors que les normes pour

la part de l'industrie manufacturière (10%) au PIB et le taux d'alphabétisation (20%) des adultes restent inchangées. En 1990, le seuil et le plafond ajustés du critère PIB par habitant appliqué par le Comité de la planification du développement, étaient respectivement de 473 dollars EU. et 567 dollars EU., comparé au montant unique de 100 dollars EU. appliqué initialement.

9. En 1991, agissant à la demande de la deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Comité de la planification du développement entreprit une révision d'ensemble des critères utilisés pour choisir les pays. La Conférence avait demandé au Comité de mener rapidement cet examen, et avait précisé que, comme il en avait été débattu au Comité, cette révision pourrait prévoir l'introduction d'une composante dynamique dans l'application des critères. Elle avait aussi déclaré que le Comité voudrait peut être se prévaloir de l'expérience du secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour effectuer cette révision. Au moment où la révision fut effectuée, la liste des pays les moins avancés comprenait 42 pays, à savoir: Afghanistan, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Comores, Djibouti, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Kiribati, Lesotho, Libéria, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Yémen.

10. Le Comité, afin de déterminer les pays les moins avancés, a élaboré un nouvel ensemble de critères à sa vingt-septième session tenue en avril 1991, comprenant l'indice PIB par habitant et les deux indices composites suivants:

(a) un indice de la qualité de la vie matérielle renforcé comprenant quatre indicateurs - l'espérance de vie à la naissance, la ration calorique par habitant, le taux de scolarisation primaire et secondaire cumulés et le taux d'alphabétisation des adultes.

(b) Un indice de diversification économique comprenant la part du secteur manufacturier dans le PIB, la part des emplois dans l'industrie, la consommation d'électricité par habitant, et le degré de concentration des exportations. Sur la base de ces critères, le Comité a recommandé que la liste des quarante-deux pays les moins avancés soit conservée, à l'exception du Botswana, et que six nouveaux pays y soient inclus, à savoir: le Cambodge, le Ghana, Madagascar, les Iles Salomon, le Zaïre et la Zambie. Le Comité a présenté ses recommandations au chapitre V de son rapport¹ qu'il a adressé au Conseil économique et social à l'occasion de sa deuxième session ordinaire de 1991. Le Comité a souligné que la liste recommandée aura des conséquences importantes pour le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés ainsi que pour les objectifs d'aide publique au développement fixés que ce dernier contient.

11. Le Conseil économique et social, dans sa décision 1991/275 du 26 juillet 1991 a déclaré que "l'Assemblée générale, lors de sa quarantième session, devait poursuivre l'examen du chapitre V du rapport, en tenant compte des vues exprimées lors de la seconde session ordinaire de 1991 du Conseil". Dans la même décision, il a invité les gouvernements intéressés, s'appuyant sur l'assistance technique des organes appropriés de l'Organisation des Nations Unies, à communiquer leurs observations à l'Assemblée générale lors de sa quarante-sixième session.

12. L'Assemblée, dans sa résolution 46/206 du 20 décembre 1991 a décidé de donner suite aux recommandations du Comité de la planification du développement concernant l'inscription d'un pays sur la liste des pays les moins avancés, à condition que le pays intéressé ait signifié son assentiment. Elle a également décidé que la sortie d'un pays de la catégorie des pays les moins avancés deviendra effective après une période de transition de trois ans à compter de la date à laquelle l'Assemblée générale aura pris acte de l'avis favorable du Comité de la planification du développement. Dans cet ordre d'idée, elle a approuvé les recommandations du Comité de la planification relatives à l'inscription du Cambodge, de Madagascar, des Iles

Salomon, du Zaïre et de la Zambie sur la liste des pays les moins avancés et a également décidé que la sortie du Botswana de la liste sera effective à l'expiration d'une période de transition de trois ans. Dans la même résolution, l'Assemblée demandait au Comité d'envisager d'améliorer encore ces critères et leur application, et le priait de lui présenter un rapport à ce sujet à sa cinquante-deuxième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social. En outre, elle priait le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de présenter à la Conférence, lors de sa huitième session, un rapport indiquant les incidences qu'aura l'application des nouveaux critères d'identification des pays les moins avancés sur l'exécution du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, notamment en ce qui concerne les ressources.

13. Comme il est dit auparavant, la part du secteur manufacturier dans le PIB est l'un des trois critères déterminant l'appartenance d'un pays à la catégorie des pays les moins avancés. Par conséquent, l'industrialisation est une condition indispensable au développement des pays les moins avancés. Le Conseil du développement industriel, dans sa résolution IDB.5/Dec.6, a prié le Directeur général de prendre les mesures requises pour assurer la participation active de l'ONUDI aux préparatifs de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. En novembre 1990, la Conférence générale de l'ONUDI, lors de sa troisième session, a souscrit à cette demande et dans sa résolution GC.3/Res.11 préconisait une stratégie spéciale pour l'industrialisation des pays les moins avancés pour les années 90. La deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a souligné l'importance du rôle que joue l'ONUDI pour l'industrialisation des pays les moins avancés par l'intermédiaire du Programme d'action.

14. La Conférence générale de l'ONUDI, lors de sa troisième session, également dans sa résolution GC.3/Res.11, a appelé l'ONUDI à intensifier l'assistance technique qu'elle apporte aux pays les moins avancés pour les appuyer dans leurs efforts d'industrialisation. En novembre 1990, le Conseil du développement industriel a également renouvelé son appui aux pays les moins avancés par l'intermédiaire d'un projet de décision, présenté par le Président, sur l'assistance de l'ONUDI aux pays les moins avancés dans le contexte du plan à moyen terme (IDB.7/L.18).

15. Reconnaissant pleinement les efforts d'assistance technique de l'ONUDI à l'égard des pays les moins avancés ainsi que les besoins prioritaires des pays concernés, la Conférence générale de l'ONUDI a adopté, à sa quatrième session, les résolutions GC.4/Res.9 sur les politiques pour l'industrialisation des pays les moins avancés, et GC.4/Res.10 sur le Programme d'action industriel pour les pays les moins avancés approuvées par le premier Colloque ministériel sur l'industrialisation des pays les moins avancés.

I. LES PERSPECTIVES DES PAYS LES MOINS AVANCÉS POUR LES ANNEES 90

16. En dépit des efforts faits aux plans national et international, la situation économique des pays les moins avancés dans l'ensemble a empiré pendant les années 80, au cours desquelles on a enregistré un taux de croissance de 0,1% seulement du PIB par habitant, de nombreux pays ayant une croissance négative. La marginalisation du groupe des pays les moins avancés de l'économie mondiale s'est encore accentuée, leur part dans les exportations mondiales ne représentant que 0,3% en 1988 (contre 1,4% en 1960). De plus les conditions sociales dans les pays en question se sont à peine, voire pas du tout, améliorées pendant cette période. Le bilan généralement très médiocre des pays les moins développés peut être attribué aux problèmes de caractère national (tel que les effets combinés de la croissance démographique, de la pauvreté, de la dégradation de l'environnement, les problèmes liés à la conception et la mise en oeuvre de programmes d'ajustements structurels, les catastrophes naturelles), et aux conditions extérieures défavorables (telles que la faiblesse des prix des produits de base, les difficultés d'accès aux marchés et ou des flux d'aide moindres que prévus). De plus, le service de la dette extérieure s'est affirmé comme un problème capital dans la plupart des pays les moins avancés pendant les années 80.

17. En ce qui concerne les difficultés posées par les politiques mises en oeuvre dans le secteur industriel, l'ensemble des pays les moins avancés ont gravement souffert de l'étranglement des importations en raison de la pénurie de devises, de la sur-évaluation des taux de change et de l'accroissement du fardeau de la dette. La situation a été encore aggravée par la recherche systématique de stratégies efficaces de substitution aux importations où l'on protégeait la production locale en recourant à des obstacles protectionnistes ou à des technologies souvent inappropriées. Bien souvent on a favorisé le recours massif à des technologies à forte intensité de capital inadaptées au niveau de qualification du personnel local au détriment des technologies plus simples à forte intensité de main d'oeuvre.

18. A l'exception de l'industrie alimentaire de transformation, le secteur manufacturier moderne des pays les moins avancés a tendance à exiger beaucoup d'importation. Une enquête de l'ONUDI sur les industries de la région africaine révèle que l'industrie de la brasserie, par exemple, importe pratiquement toutes les matières premières à l'exception de l'eau. Il en est de même pour pratiquement toutes les autres branches des industries légères et des industries des biens intermédiaires telles que les boissons non alcoolisées, la chaussure, le cuir, la confection et les métaux. Sur les cent produits fabriqués par les quarante pays africains sur lesquels portait l'enquête, environ 55 pour cent des produits échantillonnés comportaient pratiquement 100 pour cent de composants importés; seules les agro-industries et les textiles comportaient moins de 25 pour cent de composants importés.

19. La prise de conscience de plus en plus répandue de la gravité des problèmes de développement industriel auxquels se heurtent les pays les moins avancés a été à l'origine d'une gamme empirique très variée de politiques économiques de base. Les stratégies mises en oeuvre au cours des années 80 reposaient sur une combinaison de politiques de substitution aux importations, de promotion des importations et d'autosuffisance. L'accent a aussi été mis sur l'accroissement des recettes destinées à l'investissement, le renforcement du rôle du secteur privé et la mise en oeuvre d'ajustements structurels.

20. Pendant les années 90, il semble que l'industrie dans les pays les moins avancés aura d'avantage à faire face à un problème de survie que de développement, compte tenu du climat macro-économique présent de la plupart des pays concernés. Etant donné que le secteur manufacturier est resté extrêmement réduit dans la plupart des pays les moins avancés, il conviendrait d'accorder à sa croissance jusqu'à l'an 2000 la priorité la plus élevée, compte tenu du rôle important que joue l'industrie manufacturière en produisant des biens de consommation et des facteurs de production agricoles, en assurant la transformation des produits et en créant des emplois, abordant ainsi de front les problèmes de chômage que connaissent de nombreux pays

moins avancés et les questions liées à la promotion du secteur privé ainsi qu'à la création et au développement des petites et moyennes entreprises.

21. Un cadre macro-économique axé sur la croissance devrait être à la fois cohérent et souple quand au type des moyens d'action à utiliser et au mode d'application à définir. L'accélération de la croissance économique et le développement à long terme devraient être l'objectif prioritaire de la politique macro-économique des pays les moins avancés. Pour relancer la croissance économique, certaines conditions préalables doivent être réunies; par exemple, le contexte de l'économie nationale doit être favorable à la croissance de la production industrielle dans les pays les moins avancés.

22. Si le Programme d'action adopté par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés était pleinement appliqué par tous les intéressés, un grand nombre de pays les moins avancés connaîtraient une croissance et un développement plus vigoureux. A cet égard, les pays les moins avancés, qui assument au premier chef la responsabilité de leur propre développement, devraient oeuvrer à la mise en oeuvre de politiques et de mesures nationales conformes au Programme d'action, y compris en appliquant des politiques macro-économiques propices au développement structurel durable, à la promotion de l'initiative personnelle et à la participation de l'ensemble de leur population au processus de développement. De plus, les partenaires au développement des pays les moins avancés devraient intégralement appliquer les engagements pris dans la déclaration de Paris et le Programme d'action, notamment ceux ayant trait au secteur industriel.

23. Pour répondre au Programme d'action industriel pour les pays les moins avancés, les politiques nationales de diversification devraient adopter une gestion macro-économique prudente, un ciblage soigné des incitations micro-économiques et de meilleures méthodes d'administration. La gestion macro-économique doit rester fermement axée sur le rétablissement rapide de l'équilibre comptable du secteur public.

24. Les objectifs du deuxième Colloque ministériel sur l'industrialisation des pays les moins avancés, tels qu'ils sont définis dans le document intitulé "Financement du Programme d'action industriel pour les pays les moins avancés: défi pour les années 90", reflète les préoccupations dues au fait que les pays les moins avancés sont prédisposés à l'inflation et que le cercle vicieux de l'inflation et de la dévaluation représente un danger permanent, ce qui n'est pas sans conséquences sur l'enchaînement des mesures d'ajustement économique et des réformes industrielles. Aux niveaux de la macro-économie et de l'entreprise, des mesures devraient être axées sur les marchés intérieurs et les marchés à l'exportation, en veillant aux liens entre les exportations et les importations de produits industriels. Dans les secteurs autres que l'agriculture des pays les moins avancés, l'initiative publique ou privée devrait être centrée sur les trois grands objectifs suivants: la réhabilitation, la maintenance et la remise en état des installations de production existantes d'une part, l'accroissement du potentiel de production en fonction de l'avantage comparé dynamique d'autre part, la disponibilité des ressources et les perspectives des marchés intérieur et extérieur enfin.

25. Toutefois, au cours des années 90, l'ONUDI devrait accorder plus d'attention aux stratégies d'auto-suffisance dans l'assistance qu'elle prête aux pays les moins avancés. Une telle stratégie de sa part devrait comprendre une composante industrielle propre à étayer le développement des zones rurales au lieu d'essayer de le précéder. Elle donne une dimension et un rôle nouveaux à l'industrialisation reposant sur les besoins et les ressources locales, sur les marchés locaux ou régionaux et sur l'auto-suffisance plutôt que sur les exportations.

26. Alors que l'an 2000 approche, la lenteur du développement de l'agriculture, en particulier en Afrique, l'absence d'acheteurs de produits manufacturés parmi la population rurale, à l'exception de quelques pays asiatiques, sont les facteurs principaux entravant l'industrialisation auto-suffisante dans les pays les moins avancés. Il convient donc d'accorder la priorité à

l'accroissement de la productivité rurale afin de produire des excédents plus importants et de faire en sorte que la population rurale reçoive une part accrue de ces excédents, ce qui aura pour résultat d'augmenter le pouvoir d'achat qu'il sera possible d'utiliser pour les facteurs de production agricole et les biens de consommation manufacturés dans le pays intéressé.

II. RAPPORT D'ACTIVITE DU DIRECTEUR GENERAL

27. Un rapport d'activité soumis par le Directeur général à la cinquième session de la Conférence générale de l'ONUDI (GC.5/17) donne une vue d'ensemble des activités et fonctions de l'ONUDI dans le cadre de la mise en oeuvre des programmes et projets prioritaires dans les pays les moins avancés, en application des différents mandats concernant ces pays.

III. AUTRES ACTIVITES ENTREPRISES PENDANT L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993

28. Les activités entreprises par l'ONUDI pour répondre aux conditions particulières des pays les moins avancés couvrent tout éventail des opérations industrielles. En plus des activités décrites dans le rapport d'activité du Directeur général ci-dessus mentionné, les programmes et projets de l'ONUDI exécutés par la division des Investissements industriels, actuellement en cours ou mis en oeuvre pendant la période 91-93 sont évoqués ci-dessous.

29. Les activités de la Division comprennent la fourniture d'assistance à la promotion du secteur des matériaux de construction au Burkina Faso, au Burundi, en Guinée, au Mali et au Rwanda, la préparation d'études de pré-investissement, la négociation d'accords de partenariat et l'acquisition de techniques nouvelles de production faisant appel à l'utilisation de matières premières locales. Un programme de mobilisation de ressources d'investissement actuellement en cours de réalisation à Madagascar mérite d'être signalé. Cinquante projets recensés en 1991 sont en train d'être réactualisés. Ils feront l'objet d'un travail de promotion par l'entremise du réseau de Services de la promotion des investissements de l'ONUDI dans le cadre d'un forum d'investissement qui se tiendra en avril 1994 à Tananarive.

30. En Ethiopie, un programme pour la fourniture d'assistance préliminaire du Bureau d'investissement de l'Ethiopie récemment établi (grâce à un financement du gouvernement indien) est actuellement en cours d'application. On espère que cela permettra de développer un programme intégré d'investissement industriel pour l'Ethiopie grâce au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ainsi qu'à d'autres donateurs fournissant les ressources. A la suite des missions menées à bien en novembre 1992 et février 1993, un rapport a été préparé dans lequel on présente l'évaluation des capacités scientifiques et techniques de même que les sous-programmes indicatifs nécessaires pour la science et la technologie aux fins du développement en Ethiopie.

31. Un programme pour l'utilisation rationnelle des techniques d'économies d'énergie des industries de la céramique et du ciment dans les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) qui comprend le Bangladesh est en cours d'exécution. Le produit, à savoir un manuel sur les techniques de gestion de l'énergie et d'économie d'énergie dans les industries de la céramique et du ciment, sera largement diffusé dans tous les pays en développement.

32. Afin d'aider le gouvernement de l'Ouganda à promouvoir et à développer les technologies locales, on a recruté un consultant chargé d'évaluer les capacités technologiques présentes, de dresser l'inventaire des technologies locales prometteuses et de recommander des mesures, notamment financières, afin de les développer et de les appliquer et, enfin, de proposer un mécanisme concret d'optimisation des liens entre les institutions de recherche et développement (R-D) et l'industrie, y compris les pépinières d'industries. De même en Guinée où l'ONUDI a

chargé un consultant de s'enquérir de la possibilité de renforcer et de tirer meilleur partie du Centre technologique pilote de Conakry afin qu'il réponde aux besoins de la province de Guinée forestière. Sur la base de l'expérience acquise au cours de projets antérieurs, des propositions de projets analogues seront préparées pendant l'exercice biennal 1994-1995 pour d'autres pays parmi les moins avancés - dont le financement en sera assuré grâce aux ressources de l'ONUDI - notamment dans les domaines du contrôle de la qualité, de l'amélioration de la qualité des produits, des centres de R-D pour la petite industrie, de l'amélioration des petites industries actuelles, du recensement et de la promotion des technologies développées localement.

33. Dans le domaine de l'informatique, l'ONUDI aide les pays les moins avancés africains à évaluer leurs capacités et potentiels en matière de fabrication de matériel de télécommunication par le biais d'un projet régional exécuté en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications et des organisations intergouvernementales sous-régionales. On espère de ce projet, actuellement en cours d'exécution, qu'il permettra de dresser l'inventaire des projets de coopération technique et d'investissement inter-pays et de créer une banque de données informatisées de l'industrie africaine des télécommunications. Dans la région Asie et Pacifique, l'ONUDI promeut la co-entreprise dans la fabrication de petits centraux téléphoniques numériques au Népal ainsi que d'un centre d'essai des matériels et composants de télécommunication au Bangladesh.

34. En février et mars 1993, une série de séminaires sur les techniques de fabrication de la chaussure a été organisée dans cinq pays d'Afrique, dont le Soudan et la Zambie. L'objet de ce programme était de sensibiliser les industries aux nouveaux progrès intervenus dans les techniques de fabrication, plus particulièrement dans les domaines de l'habillement, des textiles et de la chaussure. Il est prévu d'organiser dans quatre pays d'Afrique, dont la Zambie, un atelier sur les techniques et méthodes de gestion des responsables d'industries de conserves de fruits et de transformation des denrées alimentaires. Ce programme servira non seulement d'activité de promotion technologique et de développement des méthodes de gestion mais contribuera en outre à élaborer d'autres programmes pour l'industrie de transformation des aliments de la région de l'Afrique de l'Est.

35. L'exécution du projet de Système d'échange de renseignements techniques africain revêt une importance particulière pour le Programme d'action industriel en faveur des pays les moins avancés. Ce projet propose de donner aux pays et aux sous régions les moyens nécessaires au transfert et au développement technologiques et de leur permettre de procéder aux choix, à l'évaluation et à la négociation des technologies au plan institutionnel et dans la pratique. Il aspire également à promouvoir les mécanismes de coopération régionale pour le partage des technologies et l'échange d'information et d'expériences en matière d'acquisition des techniques. Entre autres pays parmi les moins avancés participant à ce projet dont l'objet est de leur faire prendre d'avantage conscience des questions d'acquisition des techniques et d'accroissement de leurs capacités dans ce domaine ainsi que de leur ouvrir plus largement l'accès à l'assistance que fournit l'ONUDI à ce sujet, figurent le Bénin, le Cap-Vert, l'Ethiopie, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Soudan et le Togo. La Guinée a aussi bénéficié des services de renforcement des capacités de l'ONUDI dans le cadre de ce projet par l'intermédiaire d'un stage de formation sur les négociations de transfert de technologie organisé à Conakry en avril 1993.

36. En République-Unie de Tanzanie, une aide a été apportée au gouvernement pour la création d'un système national chargé de coordonner les activités gouvernementales dans le domaine de l'acquisition des technologies et des négociations de transfert de technologie. En fait, ce projet englobe tout l'éventail de l'assistance au développement dans les domaines politiques et institutionnels et dans celui de la mise en valeur des ressources humaines. A ce dernier propos, un atelier sur la négociation du transfert de technologie a eu lieu à Zanzibar en septembre 1992. Toujours au titre de ce même projet, des responsables de la République-Unie de Tanzanie ont pu se familiariser avec le savoir-faire et les compétences d'autres pays en développement aux plans de l'action gouvernementale, des institutions et des pratiques en matière d'acquisition des

technologies. En novembre 1992 un atelier sur la passation de contrats, la négociation de co-entreprises et sur le transfert de technologie a été organisé au Népal.

37. On prévoit que les pays les moins développés continueront à bénéficier des services proposés par l'ONUDI dans le domaine de l'acquisition et de la négociation des technologies. Plus précisément, on continuera à s'efforcer, notamment, de faciliter l'accès au programme de renforcement des capacités de l'ONUDI par le biais de stages de formation et d'ateliers sur les négociations relatives aux transferts de technologies et à la mise en place d'une auto-suffisance nationale pour l'organisation de ces stages qui utiliseront la méthodologie et les matériels didactiques de l'ONUDI. La prestation de services consultatifs fera de même l'objet d'un effort s'inscrivant dans la durée à l'intention des gouvernements et entreprises qui ont besoins de conseils pour négocier avec les investisseurs étrangers, les associés de co-entreprises ou les fournisseurs de technologies.

38. La Division de la technologie des opérations industrielles met à exécution le projet "Séchage solaire des fruits et légumes au Burkina Faso, au Mali et en Guinée" avec la collaboration de l'Agence de coopération culturelle et technique de Paris. L'objectif est d'augmenter la valeur ajoutée de la production locale par le biais d'une technique simple adaptée aux zones rurales et qui n'exige pas d'investissement important ni n'entraîne de coûts d'exploitation élevés. Les producteurs de fruits et de légumes locaux en sont les clients, et en adoptant cette technique, ils s'ouvriraient un meilleur accès au marché par effet de regroupement.

39. Le projet "Programme d'amélioration des cuirs et peaux bruts, du cuir et des articles en cuir", le plus grand programme du Fonds de développement industriel, est une entreprise commune de l'ONUDI, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Centre (CNUCED/GATT) du commerce international (CCI). L'ONUDI se charge de l'exécution et la FAO et le CCI fournissent les services d'experts dans leurs domaines de compétences respectifs. Le programme concerne sept pays en Afrique de l'Est et en Afrique australe dont cinq, à savoir l'Ethiopie, le Malawi, la République-Unie de Tanzanie, le Soudan et la Zambie, font partie des pays les moins avancés. On considère que les résultats à ce jour sont très encourageants. Pour ce qui est de l'amélioration des cuirs et peaux bruts, les programmes-pilotes mis sur pied dans les domaines cibles ont apporté certains progrès. Le programme de réhabilitation a été concluant dans de nombreux domaines ayant trait à la qualité et la productivité, bases de la réhabilitation et de la création ultérieures de capacités de finition du cuir et d'articles en cuirs. Les activités connexes ont permis une diversification aidant l'industrie privée partie prenante au programme de réhabilitation par le biais de modalités de remboursement en monnaie locale, de constituer ainsi un "fonds autorenouvelable" qui a pour double avantage de favoriser la modernisation et l'évolution jusqu'à un niveau d'auto-suffisance tel que l'industrie est en condition d'obtenir les moyens financiers qui lui permettent de poursuivre, seule, son effort de développement. Des mesures sont actuellement en cours pour encourager la création d'associations d'industries ainsi que pour appuyer les institutions industrielles dont on attend d'elles qu'elles jouent un rôle clé dans l'élaboration des politiques et dans la participation au travail de développement en se chargeant de la gestion du fonds autorenouvelable. La deuxième phase, prolongeant l'action entreprise, a été approuvée; elle permettra le développement de l'industrie du cuir et des articles en cuir dans dix pays africains. Le programme donne aux pays participants un cadre de développement de l'industrie du cuir et on en attend qu'il se traduise par une amélioration du rendement des industries du cuir et des industries connexes, accompagnée d'une hausse de la valeur ajoutée aux articles manufacturés en cuir. Le programme touche trois autres pays: le Botswana, l'Ouganda, et à titre exceptionnel, la Namibie.

40. En promouvant l'industrie pharmaceutique, l'ONUDI a pu apporter sa contribution au secteur de la santé des pays les moins avancés. Un projet régional actuellement en cours en Afrique, comprenant un grand nombre de pays parmi les moins avancés, a pour but de mettre sur pied un centre régional de contrôle de la qualité des produits biologiques fabriqués et importés

pour la consommation humaine dans la région. Au Cap-Vert des spécialistes nationaux de haut-niveau chargés de la production, du contrôle de la qualité et de la commercialisation des produits de l'industrie pharmaceutique reçoivent une formation spécialisée. De plus des services d'assistance technique et de transfert de technologie, de même qu'un appui au développement des installations de production locales de produits pharmaceutiques de base, ont été fournis. A Sao Tomé-et-Principe, l'ONUDI a fourni des services d'assistance technique en vue d'améliorer l'efficacité des laboratoires de production de produits pharmaceutiques de base de l'hôpital d'Ayres de Menezes.

41. L'utilisation industrielle de plantes médicinales et aromatiques a été promue dans plusieurs pays du groupe des moins avancés, ce qui a eu pour résultat de permettre à une grande partie de leurs populations de disposer de préparations médicinales à base de plantes normalisées et de bonne qualité. La préparation d'huiles essentielles d'une qualité suffisante pour le marché international a été démarrée, ce qui permet d'augmenter les recettes à l'exportation. Le développement d'industries basées sur les plantes médicinales et aromatiques a commencé. A Madagascar le Centre national d'applications et de recherches pharmaceutiques a été renforcé moyennant deux projets. De nouveaux produits ont été développés et lancés sur le marché pour y être utilisés localement. Les procédés développés ont été transférés dans l'industrie et du personnel scientifique a été formé. Le Centre a aujourd'hui la capacité nécessaire pour servir de centre régional à capable d'offrir une assistance technique aux autres pays de la région. Grâce au projet "Assistance à l'industrie des huiles essentielles de Zanzibar", on a pu transférer la technologie et le savoir-faire nécessaires à l'augmentation de la production de la distillerie ainsi qu'à l'amélioration de la qualité des huiles de clou de girofle. Le travail de développement accompli a permis de diversifier la production d'huiles essentielles et les dix grands alambics ont utilisés à leur capacité maximum. Les recettes à l'exportation ont plus que doublé. On a pris des mesures pour démarrer la production de substances chimiques aromatiques à valeur ajoutée. L'augmentation de la production a été si marquée que les techniques de commercialisation ont dû être améliorées. La direction a pris la décision de se rendre auprès de sociétés commerciales afin de s'introduire sur le marché. Un autre projet est actuellement en cours qui vise à améliorer et développer les exigences de qualité des huiles essentielles produites dans la région de la Commission de l'Océan Indien, y compris les Comores et les Seychelles. C'est ainsi que le personnel de ces pays sera formé pour produire des huiles essentielles d'une qualité suffisante pour le marché international, ce qui aura pour effet d'augmenter les recettes à l'exportation.

42. Sous couvert d'un projet de Services industriels spéciaux, un avis de haut niveau a été donné à l'Ethiopie en vue du développement de son industrie des huiles essentielles. Une réunion d'experts portant sur l'utilisation industrielle des plantes médicinales et aromatiques sera organisée à Abuja, au Nigéria, en novembre 1993, qui sera l'occasion de discuter le potentiel qu'offre l'utilisation industrielle des plantes médicinales et aromatiques et de procéder à un échange d'idées en matière de savoir-faire technique avec l'ONUDI et des personnes-ressources. Sur la liste des pays invités figurent le Bénin, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, la Sierra Leone et la Zambie. L'ONUDI continuera à fournir des services consultatifs sur l'utilisation industrielle des plantes médicinales et aromatiques de même qu'elle poursuivra son assistance en matière de contrôle de la qualité, de l'assurance de la qualité et de la qualification du personnel du secteur pharmaceutique.

43. L'assistance technique fournie aux pays les moins avancés dans le domaine des industries mécaniques comprend le grand projet "Centre de conception et d'outillage mécanique", un centre de recherche de développement intégré moderne conçu sur le modèle d'autres centres analogues en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines, à Singapour et en Thaïlande où les ingénieurs et techniciens de l'Ethiopie reçoivent une formation pratique afin d'acquérir les compétences nécessaires au renforcement de leurs industries nationales. La formation des ingénieurs locaux est assurée grâce à une importante module de formation à l'étranger. A Madagascar le projet "Amélioration du système d'information et de gestion de la société PAPMAD" a permis à quatre spécialistes, dotés du matériel et du logiciel nécessaires, d'assurer la formation et le

perfectionnement dans le domaine des systèmes d'information et de formation. En Ouganda un grand projet est en cours d'exécution qui vise à créer une unité de fabrication d'outillage et d'instruments agricoles. Les projets futurs prévoient la phase complémentaire du projet "Création d'un Institut de l'électricité et de l'électronique (IEE)" dont l'objet est de fournir une assistance au gouvernement de transition de l'Ethiopie afin de mettre sur pied, au sein l'IEE, des programmes dans les domaines de la production d'électricité, de la technologie des télécommunications électroniques, de la technologie des installations d'énergie électrique et d'équiper des laboratoires connexes en matériel de haute technologie destinés à la formation des techniciens, des professeurs et des cadres qui, plus tard, se chargeront de l'enseignement et de la gestion à l'IEE. On continuera à fournir une assistance en vue du renforcement des capacités et potentiels de réparation et de maintenance, de la formation des formateurs, et de la réhabilitation industrielle. Une proposition, actuellement en cours d'examen, qui revêt une grande importance pour le Programme d'action industriel pour les pays les moins avancés, porte sur les services d'appui techniques au niveau des programmes (SAT-1) dont l'objet est la préparation d'un plan d'action pour la modernisation industrielle et le développement du secteur privé au Yémen.

44. Le Service des études par région et par pays a réalisé une étude sur l'impact de l'automatisation de l'industrie dans le monde et les incidences pour les pays en développement, dont une partie a été menée sur le terrain en Ethiopie et en République-Unie de Tanzanie entre autres pays. Il a aussi réalisé des études sur les agro-industries en Ethiopie et contribué au développement du secteur privé aux Comores et des petites et moyennes industries au Ghana. On mène également une étude de l'impact du changement intervenu en Afrique du Sud sur la sous-région y compris une analyse du Lesotho, du Malawi, du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie. Des études sur l'Ethiopie (1991) et sur l'Ouganda (1992) de la collection "Industrial Development Review" (Etude du développement industriel) ont été publiées, et une étude de la République démocratique populaire lao est en cours de préparation. Un projet au Bangladesh, financé grâce à des sources de financement du PNUD (chiffre indicatif de planification) et conçu afin d'élaborer une stratégie de l'industrie du logiciel dans ce pays, a été lancé. Le même Service a collaboré à un projet de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui comprenait des études sur la diversification des produits de base, une étude des Iles Salomon et une réunion régionale tenue en octobre 1993. En Afghanistan, il a participé à une opération de développement de stratégie de réhabilitation sous les auspices de l'Office des Nations Unies pour la Stratégie de réhabilitation en Afghanistan. Plusieurs études des SAT-1 sur les pays les moins avancés tels que le Bénin, la Guinée équatoriale, l'Ethiopie, le Lesotho et les Seychelles ont été proposées au titre de l'exercice biennal 1994-1995. Un diagnostic de l'industrie en Haïti est aussi envisagé, de même qu'on réfléchi à d'éventuelles études du développement industriel pour la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.

IV. VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE DU FINANCEMENT DE L'INDUSTRIALISATION DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

45. Pour les années 90 à venir, dans une situation d'interdépendance toujours plus étroite où l'économie se mondialise à grands pas, toute volonté affirmée cherchant à discréditer ou à marginaliser les pays les plus pauvres ne contribuera en rien à la solution de leur difficultés. C'est la communauté mondiale qui, embrassant une vision à l'échelle de la planète toute entière, dans un effort concerté, devra s'atteler à cette entreprise à laquelle des organismes tels que l'ONUDI ont la vocation naturelle de prêter un concours de grande valeur. Pourtant l'écart semble infranchissable entre le volume considérable des services que pourraient demander les pays

les moins avancés à l'ONUDI, et la capacité, qui n'est pas illimitée, de l'organisation au plan de ses moyens opérationnels, de ses ressources humaines et de ses ressources financières enfin.

46. Compte tenu de ces contraintes, le vrai problème qui se pose à l'ONUDI aujourd'hui est de redoubler d'efforts afin de trouver les solutions les plus efficaces de mise en oeuvre de ses moyens opérationnels résolument tendus en faveur des pays les moins avancés et d'être le catalyseur dans tous les domaines prioritaires recensés dans le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. C'est une quête qui s'inscrit dans la continuité de l'effort qu'aucune tentative fugitive ne saurait remplacer.

47. Comme il a été dit antérieurement, les activités de coopération technique de l'ONUDI pendant l'exercice biennal 1992-1993 n'appellent pas d'explication quant à ce que peuvent attendre les pays les moins avancés de l'organisation et de son Programme d'action industriel: il sera exécuté dans l'esprit des grands axes de la réorientation et des jalons prioritaires des services de l'ONUDI tels qu'ils sont exposés dans les propositions du Directeur général "Priorités et réforme structurelle de l'ONUDI" (GC.5/23).

48. Entre-temps, l'assistance en faveur des pays les moins avancés continuera à s'articuler sur les domaines prioritaires suivants recensés dans le Programme d'action industriel:

- (a) La mise en valeur des ressources humaines pour l'industrialisation des pays les moins avancés;
- (b) Le développement industriel des zones rurales;
- (c) Les conditions macro-économiques et la mobilisation des ressources financières pour le développement industriel;
- (d) Le développement d'une base industrielle, scientifique, technologique et d'une base de service: réhabilitation industrielle, privatisation, petites et moyennes industries, transfert de technologie, transports et communications, environnement et énergie, et intégration des femmes dans le développement industriel.

49. Il est possible d'exécuter le Programme dans le contexte des priorités et réforme structurelle de l'ONUDI.

50. Les activités entreprises dans le cadre du programme d'assistance technique de l'ONUDI jusqu'à l'an 2000 ne devraient pas reposer sur un classement en catégories ou un compartimentage des groupes de pays. Au contraire elles doivent appréhender clairement le processus d'interdépendance dans sa globalité et faire converger les efforts sur un développement auto-entretenu et auto-suffisant.

51. Le deuxième Colloque ministériel sur l'industrialisation des pays les moins avancés souhaitera éventuellement prendre note des activités entreprises par l'ONUDI et exprimer sa gratitude à l'organisation, tout en les approuvant, de même qu'il souhaitera peut-être adopter et appuyer les propositions énoncées dans le document intitulé "Le financement du Programme d'action industriel en faveur des pays les moins avancés: un défi pour les années 90". Il souhaitera aussi éventuellement recommander la poursuite de l'exécution du Programme d'action industriel pour les pays les moins avancés à la Conférence générale lors de sa cinquième session qui aura lieu à Yaoundé du 6 au 10 décembre 1993.

Note

1 Comptes rendus officiels du Conseil économique et social, supplément no. 11 (E/1991/32).